



NATURE OCÉANE

40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

LABENNE, le

SEANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 21 Mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis salle du conseil en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Etaient présents : tous les membres à l'exception de COLOMES Olivier, DUSSES Jacques, PEREZ Christelle, ETCHEVERRY Anne et SALLABERRY Muriel qui ont donné respectivement pouvoir à DUBOS Christelle, FRACCHETTI Bernard, CHESSOUX Stéphanie, DELPUECH Jean-Luc et MAIS Jean-Michel.

Absente excusée : LAPENU Marie-Josée, CHAVES Jonathan et BELLOCQ Aurélien.

~~~~~

Monsieur le Maire, après avoir procédé à l'appel des membres, soumet le précédent procès-verbal du conseil à l'avis des membres présents qui l'approuvent à l'unanimité.

Mme RONDET Chantal est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne la liste des décisions prises par lui en vertu des délégations que lui a conférées le conseil :

- Avenant n°1 au Marché de travaux à bons de commande pour la voirie. Entreprise LAUSSU. Il s'agit de rajout de prestations nouvelles.
- Marché de prestation de service pour la prestation de balayage mécanique des rues à la SARL LAFOURCADE (lot1) et pour l'hydrocurage à la SARP OSIS Ouest (lot 2).
- Avenant n°1 au marché de rénovation des sanitaires des Pins Bleus, lot 2 MON CHARPENTIER, moins-value de 414,80 € pour un nouveau montant de marché de 75 992,14 € HT.

~~~~~

2024-03-21-01/07 – COMPTE DE GESTION BOXE ARTISANS 2023

2024-03-21-02/08 – COMPTE ADMINISTRATIF BOXE ARTISANS 2023

2024-03-21-03/09 – CLOTURE DU BUDGET BOXE ARTISANS

Madame Chessoux communique le résultat de l'exercice pour ce budget de lotissement correspondant à l'aménagement des boxes en arrière de Centrakor.

L'exercice 2023 a un résultat égal à zéro, confirmé par le Compte Administratif (délibération 2024-03-21-02/08) et le Conseil Municipal peut déclarer la clôture (délibération 2024-03-21-03/09).

Unanimité. (Le Maire s'étant retiré pour le compte administratif).

Monsieur le Maire se félicite de cette opération qui a permis à plusieurs artisans de détenir un bel outil de travail.

2024-03-21-04/10 – COMPTE DE GESTION BALLE DE MATCH 2023

2024-03-21-05/11 – COMPTE ADMINISTRATIF BALLE DE MATCH 2023

Il n'y a pas eu d'écriture en 2023, en attente du commencement des travaux. Le résultat est, par l'apport des résultats antérieurs : déficit d'exploitation de 3 326,76 euros qui sera repris au B.P. 2024.

Unanimité. (Le Maire s'étant retiré pour le compte administratif).

2024-03-21-06/12 – COMPTE DE GESTION DOMAINE DE LA FOUGERE 2023

2024-03-21-07/13 – COMPTE ADMINISTRATIF DOMAINE DE LA FOUGERE 2023

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 1 624,80 euros et en investissement de – 647 839,86 euros. Ce déficit provient de la valeur d'acquisition des terrains.

Unanimité. (Le Maire s'étant retiré pour le compte administratif).

2024-03-21-08/14 – COMPTE DE GESTION DU CAMPING MUNICIPAL 2023

Madame Benoit-Delbast, adjointe en charge du Camping, communique les résultats :

Sur l'exercice : + 83 810,18 en exploitation

- 189 146 en investissement

Avec les résultats antérieurs, en cumulé :

+ 83 810,18 en exploitation

- 30 719,82 en investissement

Madame Benoit-Delbast précise que l'emprunt relatif à l'acquisition du camping s'achèvera en 2025.

Monsieur le Maire remercie le groupe de travail du camping ainsi que les agents du camping qui permettent le maintien de ce service public.

Unanimité.

2024-03-21-09/15 – COMPTE ADMINISTRATIF DU CAMPING MUNICIPAL 2023

Après avoir constaté la similitude des résultats entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion du percepteur, le Conseil Municipal (le Maire s'étant retiré) approuve ce bilan à l'**unanimité**.

2024-03-21-10/16 – AFFECTATION DES RESULTATS CAMPING MUNICIPAL

L'intégralité du résultat excédentaire d'exploitation est affectée en investissement au B.P. 2024, le déficit d'investissement étant repris dans sa section.

Unanimité.

2024-03-21-11/17 – COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2023

Sur l'exercice seul :

En exploitation :	+ 932 567,09
En investissement :	+ 783 666,09

Résultat de clôture avec les excédents reportés :

En exploitation :	+ 2 877 310,06
En investissement :	+ 402 919,90

Unanimité.

2024-03-21-12/18 – COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2023

Madame Chessoux Adjointe aux finances communique les données du bilan 2023 du budget principal.

Les résultats sont conformes au Compte de Gestion.

Le Compte Administratif est adopté à l'**unanimité**, (le Maire s'étant retiré).

Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur confiance.

Ce Compte Administratif reflète un bon résultat, avec près d'un million d'excédent d'exploitation sur l'exercice.

Il conforte la bonne santé financière de la Commune.

Monsieur le Maire remercie aussi les services pour leur travail tout au long de l'année.

2024-03-21-13/19 – AFFECTATION DES RESULTATS 2023 au BP 2024

Le Conseil décide d'affecter 1 000 000 d'euros en section d'investissement au BP 2024, le solde (1 877 310,06) était repris en exploitation au BP 2024.

Unanimité.

2024-03-21-14/20 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire reprend le contenu du DOB, avec une présentation consolidée des comptes.

Il évoque les ratios budgétaires qui permettent d'évaluer la situation financière de la Commune par rapport aux autres communes de la strate.

Il relate l'évolution des charges, notamment celles liées à l'énergie (+ 140 000 €), la Commune n'ayant pas bénéficié du bouclier.

Malgré l'inflation (+8%) il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux.

L'investissement sera soutenu malgré une compilation d'obstacles technocratiques.

Les grandes lignes budgétaires d'investissement seront donc :

- Achèvement de l'extension de la Mairie
- Commencement des travaux de la médiathèque
- Commencement des travaux de réhabilitation de l'étage de la Poste
- Aménagement de l'Avenue de la Plage côté bourg
- Commencement des travaux de voirie (aménagement de la rue des Corsiers)
- Réaménagement de la zone du Fronton
- Poursuite du projet du Centre Educatif et Sportif soit par un commencement de travaux en fin d'année, soit par la poursuite d'études complémentaires (la sentence sera connue en Mai 2024).
- Des acquisitions foncières stratégique en Centre Bourg

Monsieur le Maire évoque le devenir de la Commune qui sera lié forcément aux obligations du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) qui contraindront la possibilité de logements pour loger les jeunes et les ménages modestes.

Unanimité.

2024-03-21-15/21 – NOUVEAUX TARIFS

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** les nouveaux tarifs applicables au 01.01.2025 pour les locations des salles municipales qui s'aligneront désormais sur les tarifs appliqués dans les communes limitrophes, ainsi que les tarifs pour la mise en vente des affiches et cartes postales des publications municipales (10€ l'unité, 2€ la carte postale).

Le Conseil approuve aussi le tarif saisonnier pour les sauveteurs secouristes qui seront logés au camping municipal ou à Bordères.

2024-03-21-16/22 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MEDIATHEQUE

Au BP 2024 seront inscrites les sommes liées à la rénovation de l'ancienne cantine scolaire qui va être transformée en médiathèque pour remplacer la bibliothèque un peu vieillissante.

A ce titre la Commune va solliciter des aides du Département et de l'Etat au titre du D.S.I.L., ainsi que de la Communauté de Communes au titre du F.I.L.

L'opération est estimée à 1 248 550 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

2024-03-21-17/23 – CHOIX DU GERANT POUR L'OCCUPATION DU VELO BLEU

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation publique avait été lancée et de nombreux candidats avaient retiré un dossier.

Au regard des critères de la consultation, ce sont Monsieur et Madame Meilleuret qui ont été retenus, gérants de la SARL YAVI, ex gérants du Bar Tapas Snack So What à Capbreton.

Madame Benoit-Delbast remercie les services techniques qui ont rénové le restaurant.

Unanimité.

2024-03-21-18/24 – OCTROI D'UNE SUBVENTION AU LOSC

A l'**unanimité**, les membres du Conseil Municipal approuvent le versement d'une aide exceptionnelle de 4 000 € au LOSC pour faire face à leur frais de déplacement des équipes amenées à jouer à l'extérieur.

2024-03-21-19/25 – CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

- Un adjoint technique (électricien) à temps complet aux Services Techniques.
- Un adjoint administratif principal de 2^e classe à la comptabilité.
- Un adjoint administratif principal de 2^e classe à l'Etat Civil.

Adopté à l'unanimité.

2024-03-21-20/26 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La Convention Territoriale Globale est une contractualisation entre la CAF, la Communauté de Communes et les 23 communes du territoire communautaire fixant les orientations en matière de politique petite enfance, jeunesse, soutien à la parentalité, animation de la vie sociale et accès aux droits. Les conseillers adoptent cette convention à l'**unanimité**.

2024-03-21-21/27 – AFFILIATION DU VILLAGE LANDAIS ALZHEIMER AU CDG40

Par respect des statuts du CDG40, les communes sont invitées à se prononcer sur l'affiliation au Centre de Gestion des Landes des établissements publics adhérents à titre volontaire.

A l'**unanimité** le Conseil approuve cette affiliation.

2024-03-21-22/28 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA REGIE TECHNIQUE DU P.A.R.C.C.

Le pôle d'Arts Plastiques en cours de construction aux Jardins du Bourg se dénommera le PARCC (Pôle d'Arts Créatifs Contemporains).

La Commune de Labenne s'était engagée à participer au financement à hauteur de 1.2 millions d'euros et à mettre à disposition un régisseur.

Cette mise à disposition prendra la forme d'une prestation de service, la Commune s'engageant à fournir 1 607 heures de prestations techniques diverses.

Ainsi les agents des services techniques seront amenés à intervenir pour plusieurs missions liées à l'activité des expositions : montage, réparations, surveillance, accompagnements, déplacements.

Ce temps complet sera assuré par Olivier Dubois qui statutairement demeurera agent communal, mais organisationnellement, passera sous l'autorité du Directeur du PARCC.

Monsieur Magieu, adjoint à la Culture souligne la qualité du bâtiment et son insertion dans le site.

Le budget du PARCC qui sera sous gestion de la Communauté de Communes aura un budget annuel de près de 400 000 euros.

La vocation première de ce pôle d'art sera d'amener les enfants vers la culture et l'art contemporain.

Unanimité.

2024-03-21-23/29 – OCTROI D'UNE SUBVENTION CCAS

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS de 210 000 euros, pour l'exploitation de celui-ci d'une part, et pour subventionner le nouvel équipement Résidence Autonomie d'autre part.

2024-03-21-24/30 – APPROBATION DU PLAN DE TRAVAUX 2024 RELATIFS AU PLAN STRATEGIQUE DE GESTION DU TRAIT DE COTE

Sans le cadre d'un partenariat avec MACS, et les communes de Capbreton et Hossegor, avec l'appui de l'ONF, il a été entrepris une demande de renforcement des dunes, par plantation ou mise en place de haies ou barrière, afin de lutter contre le recul du trait de côte.

Ce programme 2024 (64 000 €) sera soumis aux subventions de la Région, du Département et de l'Europe (FEDER).

Adopté à l'unanimité.

2024-03-21-25/31 – RENOUELEMENT DE CONTRAT SP+ CAISSE D'EPARGNE

Le Conseil approuve à l'**unanimité** le renouvellement du contrat permettant le paiement par carte bleue par les clients du Camping.

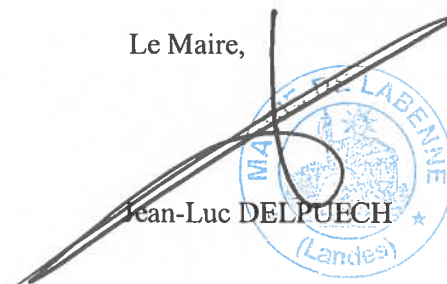
Séance levée à 20h15.

A Labenne, le 22 Mars 2024

La secrétaire de séance,


Chantal RONDET

Le Maire,


Jean-Luc DELPUECH